

Jeudi 23 septembre 2010 à Paris



Objectifs de la formation :

- Maîtriser les obligations réglementaires.
- Faire preuve de pragmatisme et de réalisme face aux contraintes techniques et financières.
- Réaliser un diagnostic efficace qui s'inscrit dans l'ensemble des préoccupations d'un gestionnaire de patrimoine.



Avec votre inscription :

- Un pack pédagogique complet
- Un suivi post-formation de 3 mois
- Un abonnement à Techni.Cités
- Le déjeuner et les pauses



Renseignements pratiques :

Evelyne SCHAEFFER

Tél. : 04 76 93 71 04 Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : evelyne.schaeffer@territorial.fr

territorial groupe

Territorial - Les Formations d'Experts
BP 215 - 38506 VOIRON Cedex

Fiche d'inscription*

à retourner par fax au **04 76 65 79 98**

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.

Accessibilité des ERP existants : quelles obligations et comment y répondre ?

DÉTAIL DE LA FORMATION

La loi n° 205-105 et le dispositif réglementaire qui en a découlé concernant le cadre bâti :

- Contexte et historique des exigences d'accessibilité,
- Bases de travail du champ réglementaire,
- Le sens des mots,
- Situations de handicap,
- Structure des textes traitant du cadre bâti,
- Les obligations de faire.

Le diagnostic des ERP existants

Positionnement et principes d'approche du réseau scientifique et technique du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire :

- L'esprit du diagnostic,
- La pratique du diagnostic.

Compléments «à dire d'expert» :

- La multiplicité des obligations,
- Le diagnostic et la fonction gestion de patrimoine,
- Propositions pour faire un diagnostic efficace,
- Une étape importante : l'amont du diagnostic.

Sélectionnez la date choisie :

Jeudi 23 septembre 2010 à Paris

Tarifs HT :

- Communes et EPCI jusqu'à 10 000 hab. et associations : 295 €
- Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab. : 495 €
- Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab. : 595 €
- Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab. : 695 €
- Communes et EPCI de 150 000 hab. et plus : 750 €
- Conseils régionaux et conseils généraux : 750 €
- Entreprises privées 750 €
- Autres (État...) 495 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité